

8 février 2016

Au comité permanent des finances

Par courriel

Membres du comité,

Favoriser la création d'emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme par le modèle coopératif

Principales recommandations :

1. CMC demande au gouvernement du Canada de concrétiser son appui au développement coopératif en investissant **50 millions de dollars sur cinq ans dans le Fonds canadien d'investissement coopératif (FCIC)**, montant qui s'ajoutera aux 25 millions de dollars déjà amassés par le secteur coopératif.
2. CMC demande au gouvernement du Canada de soutenir le développement coopératif en travaillant de concert avec les coopératives et les mutuelles pour élaborer et mettre en œuvre une **stratégie canadienne de développement coopératif**.
3. CMC demande au gouvernement de **légiférer** pour que la valeur résiduelle d'une société mutuelle d'assurances multirisques soit considérée comme indivisible et comme la propriété de tous les souscripteurs, non pas seulement des souscripteurs « mutualistes ».

Coopératives et mutuelles Canada (CMC) est l'organisme-cadre national qui représente les entreprises, fédérations sectorielles et associations provinciales du secteur coopératif et mutualiste. Les activités de CMC visent à aider les coopératives et les mutuelles à se

constituer, à se développer et à prospérer dans leur milieu. CMC appuie également un vaste éventail de travaux de recherche effectués en partenariat avec de grands organismes de recherche et le gouvernement dans le but de guider les décisions stratégiques.

En 2010 (date des données les plus récentes), les coopératives ont déclaré avoir créé près de 270 000 emplois directs à temps plein dans le secteur; quant aux emplois indirects, ils se chiffraient à plus de 614 000, soit 3,25 % du nombre total d'emplois au Canada. Les coopératives, les *credit unions* et les sociétés coopératives d'assurance ont eu cette année-là un impact économique direct (PIB) de 22,5 milliards de dollars sur l'économie canadienne – total qui s'élevait, avec les emplois indirects, à 54,6 milliards de dollars, soit environ 3,4 % de l'activité économique du Canada. Le secteur coopératif a donc affiché en 2010 un taux de création d'emplois près de cinq fois supérieur à celui de l'économie dans son ensemble – 8,6 % par rapport à 1,8 %. Il a également généré 11 % plus de revenusⁱ.

Le modèle d'affaires coopératif est fondamentalement innovant. Les coopératives et les mutuelles appartiennent à leurs membres : elles sont gérées de manière démocratique, et tous partagent le pouvoir décisionnel. Les coopératives et les mutuelles servent en outre les intérêts socioéconomiques de leurs membres en plus d'offrir des produits et des services dans un cadre qui respecte un ensemble de principes et de valeurs bien définis.

Le modèle coopératif se fonde sur l'autonomie et l'indépendance des personnes et des collectivités. Les coopératives contribuent à renforcer les économies locales et constituent un moyen éprouvé d'améliorer la qualité de vie : soucieuses du milieu dans lequel elles évoluent, elles adoptent des pratiques commerciales qui favorisent la durabilité et le développement économique des collectivités. Le modèle coopératif encourage la participation des membres, ce qui incite chacun à faire part d'idées et de solutions originales.

Deux grandes raisons expliquent pourquoi le modèle coopératif favorise l'innovation plus que tout autre modèle d'entreprise :

1. Les entreprises innovatrices qui stimulent la croissance durable et l'emploi ont besoin d'un financement pour démarrer, se maintenir et se développer. C'est pourquoi le mouvement coopératif canadien s'est engagé à verser plus de 25 millions de dollars au Fonds canadien d'investissement coopératif (FCIC) et ainsi permettre aux coopératives d'accéder à des prêts de capitaux.

Avec une contribution initiale de 25 millions de dollars, il est prévu que le FCIC aura, au bout de 10 ans, des retombées positives sur environ 180 entreprises en apportant au secteur coopératif 45 millions de dollars en capitaux. Si le FCIC parvenait à obtenir des engagements totalisant 75 millions de dollars, ses retombées au cours de cette même période de 10 ans s'accroîtraient à 720 coopératives et à une contribution cumulative de 180 millions de dollars au secteur. D'après une étude réalisée par CMC, le FCIC générerait plus de 14 000 emplois sur une période de 10 ans. Les gains du FCIC – outre ceux versés sous forme de dividendes et ceux qui doivent être conservés pour assurer sa viabilité à long terme – seront réinvestis dans le secteur en vue d'appuyer le développement de coopératives et de mutuelles au Canada.

2. L'innovation requiert parfois des capitaux patients. Les coopératives et les mutuelles comprennent la valeur d'une vision à long terme et sont donc parfois mieux placées pour faire ce type d'investissement. En effet, avant de viser un rendement rapide sur le capital investi, les membres-propriétaires désirent mener à bien le meilleur plan d'affaires possible.

Le secteur coopératif et mutualiste entend augmenter de façon considérable son apport au PIB canadien (actuellement de 3,5 %, soit 55 milliards de dollars) et devenir un puissant moteur de création d'emplois et de prospérité; pour ce faire, il se donne l'objectif de faire en sorte que les coopératives et les mutuelles deviennent, d'ici la fin de la présente décennie, le modèle d'entreprise ayant la croissance la plus rapide.

CMC demande au gouvernement fédéral de montrer son appui envers cet objectif ambitieux en élaborant et en mettant en place, de concert avec le secteur coopératif et mutualiste, une stratégie nationale de développement coopératif.

À cet égard, CMC suggère une approche exhaustive fondée sur les cinq piliers suivants :

I. **Promouvoir et enrichir la participation des membres et la gouvernance** – Il faut établir des partenariats avec d'autres organisations publiques afin de favoriser l'innovation et de faciliter l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires. De plus, nous demandons au gouvernement de faire ce qu'il peut pour permettre aux coopératives et aux mutuelles d'accéder à des capitaux et à des investisseurs au même titre que les autres entreprises privées.

II. **Positionner les coopératives en bâtisseurs de durabilité** – Les coopératives et les mutuelles investissent pour le long terme. Des études montrent que les coopératives et les mutuelles sont des championnes en matière de durabilité et de stabilitéⁱⁱ. Le gouvernement doit soutenir cette importante facette des entreprises coopératives et la promouvoir comme un outil stratégique de développement économique. En outre, les coopératives répondent à des besoins criants en matière de développement d'infrastructures dans une grande variété de domaines, dont l'énergie, l'eau, l'habitation et les services sociaux.

Nous savons que le taux de survieⁱⁱⁱ des nouvelles coopératives équivaut au double de celui des autres formes d'entreprise; il est donc dans l'intérêt du gouvernement fédéral d'offrir aux coopératives et aux mutuelles les mêmes services que ceux offerts aux autres types d'entreprises.

III. **Faire connaître les principes coopératifs et affermir l'identité coopérative** – Malgré environ 150 ans d'existence au Canada, le modèle

coopératif ainsi que ses principes et avantages ne sont pas bien compris par les Canadiens. Il nous faut éduquer davantage la population et les instances publiques au sujet des avantages manifestes qu'offre le modèle coopératif et mutualiste à l'ensemble de la société.

- IV. Moderniser la *Loi canadienne sur les coopératives* pour favoriser la croissance économique – La mise sur pied du Comité spécial sur les coopératives en 2012 a permis de constater à quel point le secteur coopératif et mutualiste est désireux de procéder à des consultations sur cette question. Le gouvernement fédéral doit aussi définir un **processus réglementé de démutualisation** qui respecte l'équité intergénérationnelle et protège les actifs des entreprises mutuelles.
- V. Garantir un **capital** fiable aux coopératives tout en protégeant le contrôle des membres – Le gouvernement doit se pencher sur la question de la capitalisation des coopératives, notamment en s'attaquant aux difficultés liées à l'obtention de capitaux, en mesurant leurs incidences sur la croissance, ainsi qu'en retenant des solutions potentielles à cet obstacle de taille.

Le secteur coopératif orientera ses investissements et ses efforts en fonction de ces cinq objectifs, mais nous avons besoin que le gouvernement fédéral appuie cette stratégie au moyen de politiques publiques efficaces qui favoriseront un développement économique durable par l'intermédiaire du modèle coopératif.

En se donnant des objectifs en matière d'investissements et d'éducation de la population, le secteur coopératif vise non seulement un bon rendement financier, mais aussi une croissance durable à long terme et des retombées sociales mesurables. Le secteur coopératif et mutualiste ne voit pas l'innovation comme un simple processus de rationalisation qui permet d'obtenir le plus rapidement possible le rendement le plus élevé sur les investissements. En effet, nous ne croyons pas en cette vision à très court terme, et croyons plutôt que le succès économique à long terme du Canada repose sur un investissement

dans les ressources humaines et les collectivités : c'est ainsi que nous obtiendrons des retombées économiques durables.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Denyse Guy
Directrice générale

ⁱ *Co-operatives Impact the Economy*, Fiona Duguid, George Karaphillis, Alicia Lake, Nicoleta Uzea, Réseau de recherche pour mesurer la différence coopérative.

ⁱⁱ *Co-op Survival Rates in Alberta*, Richard Stringham, Alberta Community and Co-operative Association, et Celia Lee, BC-Alberta Social Economy Research Alliance, août 2011. *Co-op Survival Rates in British Columbia*, Carol Murray, British Columbia Co-operative Association, juin 2011. *Taux de survie des coopératives au Québec*, édition 2008.

ⁱⁱⁱ *Ibid.*